

Association ensemble pour Bures
Michel MOUTY
Président
1, allée du Baratage
91440 Bures sur Yvette

Bures sur Yvette le 27 mars 2021

Danièle CARRIERE
24 rue des Bleuets
91440 Bures sur Yvette

Madame Valérie Pécresse

Présidente de la région IDF
Présidente Ile de France Mobilités
2 rue Simone Veil
93400 St OUEN

Objet : Subvention attribuée par IDF mobilités pour l'aménagement des parkings « relais » située aux
gares de Bures sur Yvette et La Hacquinière.

Madame La Présidente,

IDFM a accordé en 2017 des subventions pour l'aménagement de deux parkings dit « relais » :

- 613 000€ représentant 70 % du montant des travaux estimé à 877 000€ pour la Gare de Bures
- 92 400€ représentant 70 % du montant des travaux estimé à 132 000€ pour la gare de la Hacquinière

La société INDIGO, gestionnaire de ces parcs relais, dans le cadre d'une délégation de service public, en a réalisé l'aménagement, y compris « l'empochement » privé de 23 places de parking situé au même niveau et desservi par la même entrée/sortie que le parc relais public de la gare de Bures.

Ces parkings sont maintenant en service depuis 2 ans.

Nous tentons de connaître les coûts réels des travaux d'aménagement pour la partie publique, ainsi que le montant des subventions versées par IDFM.

Madame CARRIERE, en tant que conseillère municipale et ancienne Maire-adjointe chargée des travaux (2008-2014) a écrit le 23 mai 2018, à Monsieur Jean-François VIGIER Maire de Bures, pour lui demander une copie des devis détaillés des travaux à exécuter, les factures détaillées des installations réalisées, les subventions versées par IDFM à la ville pour être transmises à INDIGO ainsi que la répartition des coûts entre les aménagements réalisés dans la partie publique des 125 places de parking et pour la partie privée de 23 places de parking, située sur le même plateau du parc relais de la gare de Bures sur Yvette.

Lors de la réunion du conseil municipal du 24 février 2020, Madame CARRIERE a renouvelé sa demande à Monsieur le Maire qui lui a répondu : « Il faut que je demande à la CADA pour éviter tous problèmes. Si elle me dit que je peux vous donner ces documents, je le ferai rapidement ». La commission, du 23 avril 2020 de la CADA, a donné un avis favorable « pour attribution ».

Après une relance en juillet 2020, Madame Carrière obtient des bordereaux de paiement des subventions non signés et des copies de factures dont les plus importantes sont rédigées en termes tellement généraux qu'elles ne permettent pas une vérification concrète. Quant aux devis, il fallait que nous nous adressions aux services techniques, qui jusqu'à ce jour, ne nous ont rien fourni.

Le total des factures, des travaux réalisés, communiqué s'élève à :

- 133 948,10€ HT pour le parc relais de la Hacquinière
- 552 040,61€ HT pour le parc relais de la gare de Bures

Le montant de 552 040,61€ HT correspond au chiffre donné, par le représentant d'INDIGO au conseil municipal de Bures du 19/12/2019, lors de son rapport de présentation annuel sur la gestion des parcs relais et autres parkings. Cette déclaration a été consigné au PV du conseil municipal.

Le 19 février 2021, Le Directeur Général des Services de la ville de Bures, dans un mail adressé à un conseiller municipal qui lui demandait à nouveau, le montant de la subvention versée par IDFM, a répondu que celle-ci s'élevait à 706 300€ HT versée sur trois années comme suit :

2019 105 945€ HT - **2020** 340 935€ HT - **2021** 259 420€ HT.

La somme de ces montants correspond à des dépenses subventionnables 1 009 000€ HT. Or, le représentant d'Indigo a annoncé au conseil municipal que le coût d'aménagement du parc relais de la gare de Bures était de 552 000€ HT au lieu de 877 000€ HT prévu, avec la satisfaction d'avoir fait une importante économie de 325 000€ (- 37 %). Si l'on ajoute le coût réel de l'aménagement du parc relais de la Hacquinière soit 133 948€ dont le montant maximum subventionnable est de 132 000€ HT, on obtient une dépense totale de 132 000€ + 552 040,61 = 683 040,61€ HT subventionnable à 70% soit 478 128,42€ HT.

Au regard de tous ces montants et de l'analyse faite par rapport aux documents en notre possession, il y a apparemment une incohérence entre les subventions versées par IDFM 706 300€ HT et le coût total des aménagements réalisés dans les deux parcs relais, subventionnés à 70% soit 478 128,42€ HT.

Nous constatons donc un trop perçu par la ville de 228 171,58€ par rapport aux dépenses d'aménagement réellement effectuées.

Pour une totale transparence et dans le cadre de la loi du 17 juillet 1978, nous souhaitons rencontrer le service qui a suivi ce projet, afin de vérifier, avec lui, nos informations pour déterminer les coûts réellement subventionnables et les subventions qui en découlent puisqu'il s'agit d'argent public.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Madame La Présidente, en l'assurance de notre haute considération.

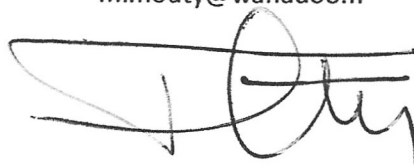
Danièle CARRIERE
CM de 2014-2020
Maire-adjointe de 2008-2014
daniele.carriere91@gmail.com



Christine Quentin
Conseillère municipale 2020-2026



Michel MOUTY
Ensemble pour Bures
Président
mimouty@wanadoo.fr



Nicolas FERREY
conseiller municipal 2020-2026

